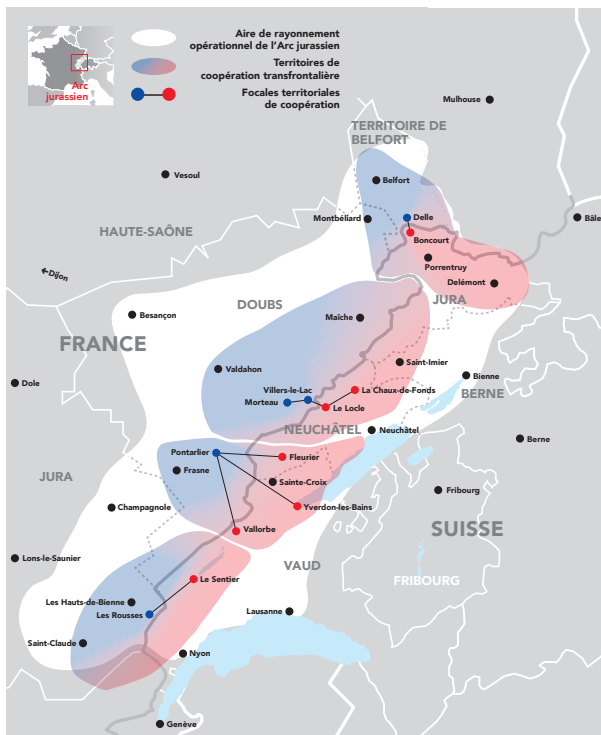


Objectif du fonds

Soutien aux petits projets locaux transfrontaliers



Pour qui ?

Toute personne morale œuvrant dans le domaine du vivre-ensemble (culture, sport, économie sociale et solidaire, inclusion...) et localisée dans le périmètre de l'Arc jurassien.

Comment ?

Les projets doivent remplir les conditions suivantes :

- > se dérouler dans le périmètre de l'Arc jurassien
- > avoir un budget total de max. CHF 100'000.- / environ 98 000 €
- > intégrer des partenaires français et suisses
- > contribuer à renforcer le vivre-ensemble transfrontalier
- > présenter un caractère transfrontalier novateur ou une valeur ajoutée transfrontalière pour le territoire

Contact:

+41 (0)32 889 76 05
fppt@arcjurassien.org

Détails et formulaire de demande de subvention

www.arcjurassien.org

Quand ?

Prochaines dates limite de dépôt de projets :

- > 31 octobre 2022
- > 30 avril 2022

Combien ?

- > soutien financier jusqu'à CHF 10'000 / env. 9 800 €

